

S.A. Éts Franz COLRUYT
Edingensesteenweg 196
1500 HALLE

TVA-BE-0400.378.485
RPM Bruxelles

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 SEPTEMBRE 2014
=====

L'an 2014, le 24 septembre, au siège social à Halle, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence de KPMG, Commissaire, représenté par Monsieur Ludo Ruysen, et en présence des administrateurs suivants : Jef Colruyt, Frans Colruyt, Wim Colruyt, François Gillet, la S.A. Farik, ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt, la S.A. Herbeco, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt, la S.A. Anima, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt, la SPRL Delvaux transfer, ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux, et Madame Astrid De Lathouwer.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt.

Monsieur le Président invite Monsieur Jean de Leu de Cecil à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs :

Monsieur Luc Duyck et Monsieur Daniel Blondiau

Le Président dépose sur le bureau:

le registre des actionnaires, ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée Générale :

@ un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 22 août 2014.

@ les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée Générale a été publiée, à savoir :

- De Tijd du 22 août 2014
- L'Echo du 22 août 2014
- et le Moniteur Belge

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 509 actionnaires sont présents, ou représentés, détenant ensemble 108.947.110 actions.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants
- des membres du personnel de Colruyt Group

Il est demandé à l'Assemblée si ces personnes sont autorisées à assister à la réunion.

L'Assemblée accorde cette autorisation :

- à l'unanimité des voix.

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration

À titre informatif, le rapport du commissaire et le rapport du conseil d'entreprise.
(Ceci tant pour les comptes annuels des Éts Fr. Colruyt S.A. que pour les comptes annuels consolidés de Colruyt Group).

Proposition de décision : approbation des rapports du Conseil d'administration.

2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2013-2014.

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération 2013-2014.

3. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2014.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société.

b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group arrêtés au 31 mars 2014.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

4. Distribution du dividende.

Décision de distribuer un dividende brut de 1,00 EUR par action contre remise du coupon n° 4, mise en paiement le 2 octobre 2014.

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

5. Approbation de la répartition bénéficiaire :

Proposition d'approuver la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée Générale.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres des Éts Fr. Colruyt S.A. qui ont été rachetées par cette dernière.

Proposition de décision : approbation de cette proposition.

7. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de décision : donner décharge au commissaire.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur

a. Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jozef Colruyt (numéro national 58.10.18-253.10), domicilié à 1500 Halle, Vroenenbos 100, pour une période de 4 ans, qui expirera donc à l'issue de l'Assemblée générale de 2018.

b. Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Wim Colruyt (numéro national 61.07.28-225.71), domicilié à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, Meersteen 42, pour une période de 4 ans, qui expirera donc à l'issue de l'Assemblée générale de 2018.

10. Tour de table

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci aborde l'ordre du jour :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du Commissaire

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du Commissaire.

Le Président lit le rapport du conseil d'entreprise du 16 septembre 2014 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été abordées.

Le Président donne des explications au sujet des activités de Colruyt Group et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2013/2014 clôturé.

Il répond également aux questions écrites des actionnaires présents.

Les rapports annuels du Conseil d'administration, portant aussi bien sur les comptes annuels de la société que sur les comptes annuels consolidés du groupe, sont approuvés avec

- 108.935.750 voix pour
- 10.952 voix contre
- 408 abstentions.

2. Approbation du rapport de rémunération 2013-2014.
Madame Astrid De Lathouwer, présidente du Comité de rémunération, donne des explications sur le rapport de rémunération 2013/2014 qui figure dans le rapport annuel 2013/2014 de Colruyt Group, p. 148-151).

L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2013-2014 avec
- 90.255.981 voix pour
- 18.691.159 voix contre
- 0 abstentions.

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2013/2014

a. Approbation des comptes annuels des Éts Franz Colruyt.
L'Assemblée approuve les comptes annuels des Éts Franz Colruyt S.A. de l'exercice 2013/2014 avec
- 108.946.702 voix pour
- 0 voix contre
- 408 abstentions.

b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.
L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de Colruyt Group de l'exercice 2013/2014 avec
- 108.946.702 voix pour
- 0 voix contre
- 408 abstentions.

4. Distribution du dividende

Monsieur le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 1,00 EUR par action contre remise du coupon n° 4, avec mise en paiement le 2 octobre 2014.

L'Assemblée approuve le dividende brut avec
- 108.877.851 voix pour
- 69.259 voix contre
- 0 abstentions.

5. Répartition bénéficiaire des Éts Franz Colruyt S.A.

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

* BÉNÉFICE À RÉPARTIR : 905.444.111,89 EUR

* RÉMUNÉRATION DU CAPITAL :

Coupon 4

155.795.039 actions x 1,00 EUR =

+ 155.795.039,00 EUR

Base de calcul :

164.852.849 actions au 31/03/2013
+ 316.900 actions lors de l'augmentation du capital
réservée au personnel le 20 décembre 2013
- 9.000.000 actions détruites le 26 mai 2014
- 412.088 nombre d'actions propres au 1er juin 2014
+ 37.378 nombre d'actions propres destinées à la
participation aux bénéfices (septembre 2014)

= 155.795.039 actions

DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE :	+ 1.140.840,00 EUR
TANTIÈMES :	+ 3.497.545,00 EUR
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2013/2014 :	+ 5.430.526,51 EUR
AFFECTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE :	+ 25.779.758,14 EUR
BÉNÉFICE À REPORTER :	+ 713.800.403,24 EUR
TOTAL :	+ 905.444.111,89 EUR

Par ailleurs, le Président explique de manière détaillée qu'au niveau du groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 5,43 millions EUR aux travailleurs des sociétés de Colruyt Group en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés. En outre, un montant de 16,95 millions EUR est également prévu en exécution de la CCT 90 du 22 décembre 2007 relative aux avantages non récurrents liés aux résultats.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation aux bénéfices au niveau du groupe est maintenant reprise sous la rubrique « frais de personnel » des comptes annuels consolidés (voir la note 8.6. aux comptes annuels consolidés - rapport annuel 2013/14, page 193).

L'Assemblée Générale décide d'approuver la répartition bénéficiaire proposée avec

- 96.212.448 voix pour
- 12.725.562 voix contre
- 9.100 abstentions.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres des Éts Fr. Colruyt S.A. qui ont été rachetées par cette dernière.
-

Le Président explique que les Éts Fr. Colruyt S.A. ont racheté des actions propres, après autorisation de l'Assemblée Générale : il s'agit au total de 8.456.116 actions propres (5,41 % du total des actions émises).

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée Générale l'autorisation de distribuer au maximum 37.378 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir celle-ci sous la forme d'actions.

Avec

- 108.866.194 voix pour
- 60.916 voix contre
- 0 abstentions,

L'Assemblée Générale donne l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital sous la forme d'actions propres rachetées par la société.

7. Décharge aux administrateurs
-

Monsieur le Président demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale donne décharge aux administrateurs, avec

- 108.722.565 voix pour
- 87.155 voix contre
- 137.400 abstentions,

pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2013/2014 clôturé le 31 mars 2014.

8. Décharge au commissaire
-

Monsieur le Président demande de donner décharge au commissaire.

L'Assemblée Générale donne décharge au commissaire, avec

- 99.284.636 voix pour
- 9.636.459 voix contre
- 26.015 abstentions,

pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2013/2014 clôturé le 31 mars 2014.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jozef Colruyt (numéro national 58.10.18-253.10), domicilié à 1500 Halle, Vroenenbos 100, pour une période de 4 ans, qui expirera donc à l'issue de l'Assemblée générale de 2018.

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de M. Jozef Colruyt, avec

- 98.841.127 voix pour
- 9.797.757 voix contre
- 308.226 abstentions.

- b) Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Wim Colruyt (numéro national 61.07.28-225.71), domiciliée à 1600 Sint-Pieters-Leeuw, Meersteen 42, pour une période de 4 ans, qui expirera donc à l'issue de l'Assemblée générale de 2018.

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Wim Colruyt, avec

- 91.490.673 voix pour
- 12.658.556 voix contre
- 4.797.881 abstentions.

10. Tour de table

Aucun point divers n'est proposé par les actionnaires.

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, on passe à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est approuvé, avec

- à l'unanimité des voix.

Le procès-verbal est signé par le Président, le Secrétaire, les scrutateurs, le commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

Etn. Fr. Colruyt N.V.
Assemblée Générale du 24 septembre 2014

Aperçu des votes :

	VOOR <i>pour</i>	TEGEN <i>contre</i>	ONTHOUDING <i>abstentions</i>	TOTAAL <i>Totale</i>
POINT 1 - Rapport annuel du Conseil d'administration	108.935.750	10.952	408	108.947.110 ^{ok}
POINT 2 - Rapport de rémunération	90.255.951	18.691.159	0	108.947.110
APOINT 3 a - Comptes annuels arrêtés	108.946.702	0	408	108.947.110
POINT 3 b - Comptes annuels consolidés	108.946.702	0	408	108.947.110
POINT 4 - dividende	108.877.851	69.259	0	108.947.110
POINT 5 - Répartition bénéficiaire	96.212.448	12.725.562	9.100	108.947.110
POINT 6 - Attribution du bénéfice aux travailleurs	108.886.194	60.916	0	108.947.110
POINT 7 - Décharge aux administrateurs	108.722.555	87.155	137.400	108.947.110
POINT 8 - Décharge au commissaire	99.284.636	9.636.459	26.015	108.947.110
POINT 9 a - Renouvellement du mandat de Jozef Colruyt	98.841.127	9.797.757	308.226	108.947.110
POINT 9 b -Renouvellement du mandat de Wim Colruyt	91.490.673	12.658.556	4.797.881	108.947.110
	VOOR <i>pour</i>	TEGEN <i>contre</i>	ONTHOUDING <i>abstentions</i>	TOTAAL <i>Totale</i>
POINT 10 - Procès-verbal de la présente Assemblée	108.947.110	0	0	108.947.110

contrôle:
108.947.110